

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR TIVR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Informations générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation	: contact@mupras.com
Prise en charge	: pec@mupras.com
Adhésion et changement de statut	: adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Nº P19- 052004

XD: 48935

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 609

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre : VÉUVE

Nom & Prénom :

NAJI NAIMA

Date de naissance :

18/02/1952

Adresse :

92 Rue Raliqa el adouia lagirane
Casa n° 7 2^e étage CASABLANCA

Tél. : 06.60.95.08.69 Total des frais engagés : 910,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation :

23/11/2020

Nom et prénom du malade :

Hajji Naima

Lien de parenté :

Lui-même Célibataire

Nature de la maladie :

Hémangiome Viscérale

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.



J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

Le : 26/11/2020

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des HonoraireS	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
23-10-2020		59	59.	Dr. M. EL MORSITY Radio - Oneologue INP 091058651 Dr Al Kindy - Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
DR. H. BENOIT - RADILOGUE IBNOU - IBNOU	23/10/2020	B140+Pc	910\$

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan d'explorations.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

RADIOOTHERAPIE PERSONNALISEE PAR VMAT (IMRT - IGRT - ARCTHERAPIE) - RADIOCHIRURGIE
 RADIOOTHERAPIE STEREOTAXIQUE - 2 CLINICS EN MIROIRS - SCANNER BIG BORE - RADIOOTHERAPIE METABOLIQUE
 CURIOTHERAPIE A HAUT DEBIT DE DOSE (HDR) - CHIMIOTHERAPIE - CHIMIOTHERAPIE INTRA PERITONEALE (CHIP) - HOSPITALISATION

العلاج الإشعاعي المطور الموجه بالصور - معجل الإلكتروني حامل للسكانر - الجراحة الإشعاعية
 العلاج الإشعاعي البالسطني و الفيماض - الإشعاعي التنوبي - العلاج الكيميائي البالسطني - الإستشفاء

23.10.2020
 CASABLANCA, LE

Mme/Mr: MAJi Naima

- NFS + PLAQUETTES
 UREE + CREATINEMIE
 GLYCEMIE
 TRANSAMINASES (TGO + TGP)
 YGT + PHOSPHATASES ALCALINES

Urgent

RDV, le :

AVEC LES RESULTATS DES ANALYSES

Dr M. EL MORCHID
 Radio - Oncologue
 Centre Al Kindy - Casablanca
 Tél : 091058651

www.centrealkindy.ma | E-mail : alkindy.oncologie@centrealkindy.ma

المقر الرئيسي 2 و 4، زنقة يوسف الكندي - شارع بن سينا - الدار البيضاء معاشر - المغرب 20370

Siège Social : 2 et 4, Rue Youssef Al Kindy - Bd. Ibn Sina - Casablanca Maârif - Maroc 20370

Tél : +212 520 48 72 00 (L.G) - Fax : +212 522 39 37 34



مركز التحاليل الطبية للدار البيضاء

Centre d'Analyses Médicales de Casablanca
NOTE D'HONORAIRES 81716

LE : 23/10/2020
Analyses effectuées le: 23/10/2020
Référence :
Pour.....
Sur prescription du
Code.....
Organisme.....
Examens demandés:
NFS UREE CRE

V/REF. 81716

Mme NAJI NAIMA

Dr. BAYLA ABDELAZIZ

01F5163



NC

Cotation : (B 140) Montant Net : 210.00 dh

ARRETEE LA PRESENTE FACTURE A LA SOMME DE :

DEUX CENT DIX Dhs 00 Cts

Dr. Fadhel EL KATEB

Dr. Taoufik GUISSOUMA



Prélèvement du 23/10/2020 à 09h32

Référence : 081716--XT



Résultats du 23/10/2020 Edition du 23/10/2020

Nom et Pré. : NAJI NAIMA

Code Patient



Date naiss. : 18/02/1952

Médecin : BAYLA ABDELAZIZ

Externe :

Analyses	Résultats	Unités	Normes	Antécédents
----------	-----------	--------	--------	-------------

BIOCHIMIE (suite)

Créatinine 8 mg/l 7.0 à 14.0
Soit 70.8 µmol/l

Dr. Fadiel EL KATEB
Pharmacien Biologiste
Diplômé de la Faculté de Paris



Prélèvement du 23/10/2020 à 09h32

Référence : 081716--XT

Résultats du 23/10/2020 Edition du 23/10/2020

Nom et Pré. : NAJI NAIMA

Code Patient

23J03

Date naiss. : 18/02/1952

Médecin : BAYLA ABDELAZIZ

Externe :



RESULTATS D'ANALYSES

Analyses	Résultats	Unités	Normes	Antécédents
----------	-----------	--------	--------	-------------

NUMERATION SANGUINE

Globules Blancs	5.5	milliers/ µl	4.0 à 10.0
Globules Rouges	4.0	millions/ µl	4.0 à 5.5
Hémoglobine	12.5	g/l	12.0 à 16.0
Hématocrite	38	%	35 à 48
. VGM	95	µ3	80 à 98
. TMH	31	picog	27 à 32
. CMH	33	%	30 à 36
Plaquettes	211	milliers/ µl	150 à 450

FORMULE LEUCOCYTAIRE

Polynucléaires Neutrophiles	64	%	45 à 70
. Soit	3520	/ µl	
LYMPHOCYTES	30	%	20 à 50
. Soit	1650	/ µl	
Monocytes	4	%	< 10
. Soit	220	/ µl	
Polynucléaires Eosinophiles	2	%	< 5
. Soit	110	/ µl	
Polynucléaires Basophiles	0	%	< 2
. Soit	0	/ µl	

BIOCHIMIE

Urée	0.20	g/l	0.15 à 0.50
Soit	3.3	mmol/l	

Dr. Fadhel EL KATEB

- 1 -

Dr. Fadhel EL KATEB
 Pharmacien Biologiste
 Diplôme de l'Université de Paris-Sorbonne
 DR. FADEL EL KATEB